

## Entreprises

### PERMIS DE STATIONNEMENT ET PERMISSION DE VOIRIE

Pour effectuer des travaux sur le réseau routier ou occuper le domaine public routier, vous devez obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT). Le permis de stationnement est nécessaire pour les opérations sans implantation dans le sol. La permission de voirie concerne les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public.

#### Qu'est-ce qu'un permis de stationnement?

Le permis de stationnement vous autorise à occuper le domaine public sans faire de travaux touchant le sous-sol.

Vous devez obtenir cette autorisation pour les opérations suivantes :

- Pose d'une benne à gravats, d'échafaudage ou de palissage sur le trottoir
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable, par exemple)
- Stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle, notamment), de baraque de chantier, d'un bureau de vente, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles, par exemple

Le permis de stationnement est précaire et révocable. L'administration peut retirer son autorisation dans les cas suivants :

- Inexécution des conditions techniques ou financières
- Non-respect du délai fixé
- Expiration du délai fixé
- Motif d'intérêt général

## Comment faire la demande de permis de stationnement ?

Vous devez faire votre demande, en donnant la nature et la date des travaux, avec le formulaire suivant :

- Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Vous devez joindre à votre dossier les pièces suivantes :

- Plan de situation à l'échelle 1/10 000 ou 1/20 000<sup>e</sup>
- Plan de localisation précis à l'échelle 1/1 000 ou 1/2 000<sup>e</sup>
- Photo de l'emplacement

D'autres pièces énumérées dans le formulaire peuvent vous être demandées en fonction de votre projet.

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêté de circulation pour la mise en place d'une signalisation.

Les restrictions de circulation peuvent, par exemple, prendre l'une des formes suivantes :

- Fermeture de la route à la circulation
- Circulation alternée par feux tricolores ou manuellement (neutralisation d'une voie)
- Restrictions de chaussées
- Basculements de circulation sur la chaussée opposée pour les routes à chaussées séparées
- Interdictions de circuler, de stationner, de dépasser éventuellement par catégorie de véhicules
- Régimes de priorité
- Limitations de vitesse, de gabarit ou de poids

Vous devez utiliser le formulaire suivant :

- Demande d'arrêté de police de la circulation

Vous joignez à votre dossier les documents suivants :

- Notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
- Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>e</sup>
- Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>e</sup>
- Schéma de signalisation
- Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>e</sup>

## Auprès de qui faire la demande de permis de stationnement ?

Vous devez adresser votre dossier de permis de stationnement auprès de l'autorité en charge de la police de la circulation. Vous pouvez le déposer sur place ou l'envoyer par courrier, de préférence en RAR .

Vous devez adresser votre dossier à la mairie pour les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération, à l'exception des routes classées à grande circulation. Dans certaines villes, vous devez adresser votre demande à la communauté de communes.

**OÙ S'ADRESSER**

?

Mairie

Vous devez adresser votre dossier au service routier du conseil départemental.

**OÙ S'ADRESSER**

?

Services du département

Vous devez adresser votre dossier à la direction interdépartementale des routes pour les autoroutes, les routes nationales et les routes classées à grande circulation en agglomération.

**OÙ S'ADRESSER**

?

Direction interdépartementale des routes (DIR)

**Quel est le délai d'instruction de la demande de permis de stationnement ?**

Le délai d'instruction de la demande est généralement compris entre 2 semaines et 1 mois selon les municipalités.

Il ne peut pas dépasser 2 mois. En l'absence de réponse dans ce délai maximal, le permis est considéré comme refusé.

## Quelles sont les caractéristiques de l'AOT ?

L'autorisation d'occupation du domaine public prend la forme d'un arrêté de voirie pour une durée déterminée et, éventuellement, d'un arrêté de circulation qui autorise l'interruption ou l'aménagement de la circulation.

Pendant la durée des travaux, vous devez prendre en compte la sécurité dans l'intérêt du public. Vous devez également réparer les dommages causés à la voirie et remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation.

Certaines mairies délivrent un macaron à apposer sur le véhicule concerné ou une autorisation à afficher de façon visible depuis la voie publique sur le lieu du chantier.

### ATTENTION

l'autorisation ne peut pas être renouvelée tacitement. Si vous devez prolonger votre autorisation, vous devez faire une nouvelle demande.

## Le permis de stationnement est-il gratuit?

L'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. L'autorité gestionnaire du domaine public détermine le tarif des redevances.

L'autorisation peut être délivrée gratuitement pour différentes opérations, parmi lesquelles :

- Assurer la conservation du domaine public
- Assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares
- Exécuter des travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé

Elle peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui contribuent à la satisfaction d'un intérêt général.

## Quelles sont les sanctions en cas de non-respect des obligations ?

Vous devrez payer une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe, jusqu'à 750 €, dans les 2 cas suivants :

- Non-respect des règles de l'arrêté de voirie sur l'espace occupé ou les périodes d'occupation entraînant une gêne de la libre circulation sur la voie publique
- Dépôt sans nécessité de matériaux ou objets qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets

## Qu'est-ce qu'une permission de voirie?

La permission de voirie est une autorisation temporaire. Elle vous permet d'occuper le domaine public. Elle s'applique aux travaux qui modifient le domaine public sur le sol ou dans le sous-sol, tels que les opérations suivantes :

- Création sur un trottoir d'un bateau d'accès (ou entrée charretière) à une propriété privée ou un garage
- Construction d'une station-service
- Installation d'arrêt de bus, de kiosque à journaux ou de mobilier urbain (borne, enseigne commerciale, panneau ...)
- Pose de canalisations et autres réseaux souterrains
- Installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol par exemple

Le permission de voirie est précaire et révoquable. L'administration peut retirer son autorisation dans les cas suivants :

- Inexécution des conditions techniques ou financières
- Non-respect du délai fixé
- Expiration du délai fixé
- Motif d'intérêt général

## Comment faire la demande de permission de voirie?

Vous devez faire votre demande, en donnant la nature et la date des travaux, avec le formulaire suivant :

- [Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux](#)

Vous devez joindre à votre dossier les pièces suivantes :

- Plan de situation à l'échelle 1/10 000 ou 1/20 000<sup>e</sup>
- Plan de localisation précis à l'échelle 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>e</sup>
- Photo de l'emplacement

D'autres pièces énumérées dans le formulaire peuvent vous être demandées en fonction de votre projet.

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêté de circulation pour la mise en place d'une signalisation.

Les restrictions de circulation peuvent, par exemple, prendre l'une des formes suivantes :

- Fermeture de la route à la circulation
- Circulation alternée par feux tricolores ou manuellement (neutralisation d'une voie)
- Restrictions de chaussées
- Basculements de circulation sur la chaussée opposée pour les routes à chaussées séparées
- Interdictions de circuler, de stationner, de dépasser éventuellement par catégorie de véhicules
- Régimes de priorité
- Limitations de vitesse, de gabarit ou de poids

Vous devez utiliser le formulaire suivant :

- [Demande d'arrêté de police de la circulation](#)

Vous devez joindre à votre dossier les documents suivants :

- Notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
- Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>e</sup>
- Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>e</sup>
- Schéma de signalisation
- Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>e</sup>

## Auprès de qui faire la demande de permission de voirie?

Vous devez adresser votre dossier de demande de permission de voirie auprès de l'autorité en charge de la gestion des réseaux routiers. Vous pouvez la déposer sur place ou l'envoyer par courrier, de préférence en RAR .

Vous devez adresser votre dossier à la mairie pour les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération.  
Dans certaines villes, vous devez adresser votre demande à la communauté de communes.

### OÙ S'ADRESSER

?

Mairie

Vous devez adresser votre dossier aux services routiers du conseil départemental.

### OÙ S'ADRESSER

?

Services du département

Vous devez adresser votre dossier à la direction interdépartementale des routes pour les autoroutes non concédées et les routes nationales.

### OÙ S'ADRESSER

?

Direction interdépartementale des routes (DIR)

## Quel est le délai d'instruction de la demande de permission de voirie?

Le délai d'instruction de la demande est généralement compris entre 2 semaines et 1 mois selon les municipalités.

Il ne peut pas dépasser 2 mois. En l'absence de réponse dans ce délai maximal, le permis est considéré comme refusé.

## Quelles sont les caractéristiques de la permission de voirie ?

L'autorisation d'occupation du domaine public prend la forme d'un arrêté de voirie pour une durée déterminée et, éventuellement, d'un arrêté de circulation qui autorise l'interruption ou l'aménagement de la circulation.

Pendant la durée des travaux, vous devez prendre en compte la sécurité dans l'intérêt du public. Vous devez également réparer les dommages causés à la voirie et remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation.

Certaines mairies délivrent un macaron à apposer sur le véhicule concerné ou une autorisation à afficher de façon visible depuis la voie publique sur le lieu du chantier.

### ATTENTION

l'autorisation ne peut pas être renouvelée tacitement. Si vous devez prolonger votre autorisation, vous devez faire une nouvelle demande.

## La permission de voirie est-elle gratuite ?

L'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. L'autorité gestionnaire du domaine public détermine le tarif des redevances.

L'autorisation peut être délivrée gratuitement pour différentes opérations, parmi lesquelles :

- Assurer la conservation du domaine public
- Assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares
- Exécuter des travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé

Elle peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui contribuent à la satisfaction d'un intérêt général.

## Quelles sont les sanctions en cas de non respect des obligations ?

Vous devrez payer une amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe, jusqu'à 750 €, dans les 2 cas suivants :

- Non respect des règles de l'arrêté de voirie sur l'espace occupé ou les périodes d'occupation entraînant une gêne de la libre circulation sur la voie publique
- Dépôt sans nécessité de matériaux ou objets qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets

## Services en ligne

- Formulaire : Cerfa n°14023\*01 : [Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux](#)
- Formulaire : Cerfa n°14024\*01 : [Demande d'arrêté de police de la circulation](#)

**TOUS LES SERVICES EN LIGNE**

Et aussi...

## Textes de référence

- Code de la voirie routière : article L113-2  
Autorisation d'occupation du domaine public routier
- Code de la voirie routière : article L115-1  
Coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations.
- Code de la route : articles L411-1 à L411-7  
Pouvoirs de police de la circulation
- Code général des collectivités territoriales : article L2213-1  
Pouvoirs du maire en matière de police de la circulation
- Code général de la propriété des personnes publiques : articles L2125-1 à L2125-6  
Redevance pour occupation du domaine public
- Code pénal : articles R644-2 à R644-2-1  
Sanction pour entrave à la libre circulation sur la voie publique



### HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots  
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)